

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 27 avril 2018 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 20 avril 2018
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Josette NICOLIN, Max WETSTEIN, Myriam FUMEY, Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT, Nathalie DECORBEZ, Stéphane CONDAMINE.

Absents excusés : Olivier MAGNIN donne procuration à Catherine DUC, Eric MOREL donne procuration à Chantal JEANVOINE.

Absent : Christian BAUD.

Secrétaire de séance : Michel LANQUETIN

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 30 mars 2018, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Délibérations :

● **Travaux bibliothèque :** la commission 3 : voirie, bâtiments et travaux s'est réunie le lundi 16 avril pour étudier ces prestations.

Entreprises	Entreprise	Coût HT	Coût TTC	Option Isolation	
				Coût HT	Coût TTC
Electricité	BARDEY	4 754,20 €	5 705,04 €		
	MANZI*	4 308,31 €	5 169,97 €		
Peinture murs/plafond et sol/isolation	Bisontine	8 268,62 €	9 922,34 €		
	Clerc DJ	6 026,67 €	7 232,04 €	2 364,98 €	2 837,98 €
	Perreux PMP	7 320,80 €	7 320,80 €		
Etagères	Ets Petetin*	12 371,03 €	14 845,24 €		
	EC2	17 302,00 €	20 762,40 €		
Ouverture porte	DF Création	3 150,00 €	3 465,00 €		
	Maçonnerie Boubir	1 250,00 €	1 500,00 €		
Fourniture + pose de la porte	Clerc DJ	624,20 €	749,04 €		
Chauffage	Bize Noël	1348,00 €	1 482,80 €		

* modifications non devisées à ce jour

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour retenir les entreprises Bardey (électricité), Clerc DJ (peinture, mur, plafond, pose de la porte et isolation), EC2 (agencement), Boubir (maçonnerie porte) et Bize (chauffage).

● **Travaux mur de soutènement derrière la mairie** : la commission 3 : voirie, bâtiments et travaux s'est réunie le lundi 16 avril pour étudier ces prestations.

Entreprises	Hauteur	Coût HT	Coût TTC	Hauteur	Coût HT	Coût TTC	+ clôture Coût HT	+ clôture coût TTC
Boubir	1.20 m	11 942,00 €	15 950,40 €	3m	17 658,50 €	21 190,20 €	1 350,00 €	1 620,00 €
Cadoux *	1.20m	10 966,00 €	13 159,20 €	2.50m	16 366,00 €	19 639,20 €	X	X
Heitmann *	1.80m	14 312,65 €	17 175,18 €	3.05m	19 574,65 €	23 489,58 €	X	X
Léon Grosse *	1.80m	19 302,88 €	23 163,46 €	3m	23 641,05 €	28 369,26 €	X	X

* + travaux d'assainissement raccordement

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour retenir l'entreprise Boubir.

● **Abri pour le camion** : la commission 3 : voirie, bâtiments et travaux s'est réunie le lundi 16 avril pour étudier ces prestations.

Entreprises	Coût HT	Coût TTC	Variante 1 TTC	Variante 2 TTC
TONNAIRE	7 325,00 €	8 790,00 €	3 couches lasure 1200.00 €	Terrassement et maçonnerie 1140.00 €
CARAPAX	10 095,00 €	12 114,00 €		Maçonnerie à prévoir
PRESTIBOIS	4 916,67 €	5 900,00 €		Maçonnerie à prévoir

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour retenir l'entreprise Tonnaire (sans les variantes).

● **Trottoir rue de l'Eglise** : la commission 3 : voirie, bâtiments et travaux s'est réunie le lundi 16 avril pour étudier ces prestations.

	COLAS NORD EST		BONNEFOY		EUROVIA	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Réfection de trottoir en enduit bicouche - Place de l'Eglise	6 184.00	7 420.80	7 070.00	8 484.00	8 004.00	9 604.80

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour et 1 abstention pour retenir l'entreprise Colas Nord Est.

● **Ralentisseur rue de la Libération** : la commission 3 : voirie, bâtiments et travaux s'est réunie le lundi 16 avril pour étudier ces prestations.

	COLAS NORD EST		BONNEFOY		EUROVIA	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Aménagement d'un plateau ralentisseur - Rue de la Libération - RD 233	13 951.00	16 741.20	14 728.50	17 674.20	15 020.70	18 024.84
Variante - Construction de deux coussins Berlinois en enrobés	5 314.00	6 376.80	10 910.00	13 092.00	7 100.00	8 520.00

Le Conseil municipal se prononce par 8 voix pour et 6 abstentions pour retenir l'entreprise Colas Nord Est et la variante : construction de deux coussins Berlinois en enrobés. La signalétique verticale et horizontale est prévue dans le devis global.

Le cout total des travaux votés (hors allée du cimetière) représente 85 650 € TTC, il a été prévu 100 500 € TTC au budget 2018, ce qui représente une économie de 14 850 € soit 15% (consultations et négociations).

● **Allée du cimetière** : la commission 3 : voirie, bâtiments et travaux s'est réunie le lundi 16 avril pour étudier ces prestations.

	COLAS NORD EST		BONNEFOY		EUROVIA	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Aménagement d'allées au cimetière	12 580.00	15 096.00	15 120.00	18 144.00	14 108.00	16 929.60

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix contre et ne retient aucune entreprise (hors budget 2018) et demande aux entreprises de faire d'autres propositions moins onéreuses : bicouche, etc.

● **Modification des statuts du SIVOS de Villers-Buzon :**

Les modifications de ces statuts portent sur :

- Le passage de syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé,
- La rédaction de la prise en charge des dépenses de la commune de Villers-Buzon par la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'adopter la modification de ces statuts proposée et votée par le SIVOS de Villers-Buzon lors de sa réunion du 29 mars 2018 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- De demander à Monsieur le Préfet du Doubs de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIVOS de Villers-Buzon.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Participation aux travaux pour le mur de soutènement :**

Le montant total de la construction du mur de soutènement du parking de la mairie, mitoyen avec le terrain de M. et Mme Vittot Xavier, demeurant au n°2B Rue du Stade, est de 22 810.20 € TTC.

M. et Mme Vittot accepte de participer financièrement à la construction du mur.

Les modalités de la participation financière de M. et Mme VITTOT est précisée dans une convention qui sera signée par les 2 parties (M. et Mme VITTOT et la Commune).

M. Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour et autorise M. Le Maire à signer la convention.

Point rajouter par rapport la convocation :

● **Actualisation de la convention ADS par avenant (Tarifs) :**

Un avenant à la convention entre la commune de Pouilley-Français et la CAGB doit être signé pour prendre en compte ces modifications

Pour établir ce document, le conseil municipal est invité à :

- Se prononcer sur les nouveaux tarifs du service ADS et leurs modalités d'actualisation.
- Se prononcer sur les conditions de facturation du forfait optionnel.
- Autoriser Monsieur le maire, à signer l'avenant à la convention relative à la « création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ».

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

2. Infos et tour de table :

-Document budgétaire à distribuer avec les invitations du 8 mai...

-Permis pour tous,

-Réunion le 16 mai avec le Lt Covin,

-8 mai : Cérémonie au monument aux morts,

-16mai : réunion avec la gendarmerie,

-26 mai : Marche de Nuit avec le Comité des fêtes,

-23 juin : Fête de l'Eté avec le Comité des fêtes,

-29 juin : Kermesse des écoles organisée par l'APel,

-1er juillet : Vide grenier organisé par l'ACCA ? pas de demande à ce jour, sachant que des travaux rue de la Fontaine et rue de Rompré sont prévus à cette date !

-Déménagement de la bibliothèque : des bénévoles sont les bienvenus (contact Chantal Jeanvoine).

-La prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra le 1^{er} juin, en mairie à 20 h 30.

La séance est levée à 21h 35.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français